

10. Les racines chrétiennes de l'Europe ne sont pas reconnues

Le problème soulevé lors de l'adoption de la Charte européenne des droits fondamentaux a été résolu par la reconnaissance, dans le traité de Lisbonne des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe.

Il est permis, à cet égard, de regretter que les Européens, et en particulier les Français, soit aussi peu disposés à accueillir les réfugiés du Moyen Orient, dont beaucoup sont des chrétiens.

<http://www.arri.fr/11-news/75-news-1>